



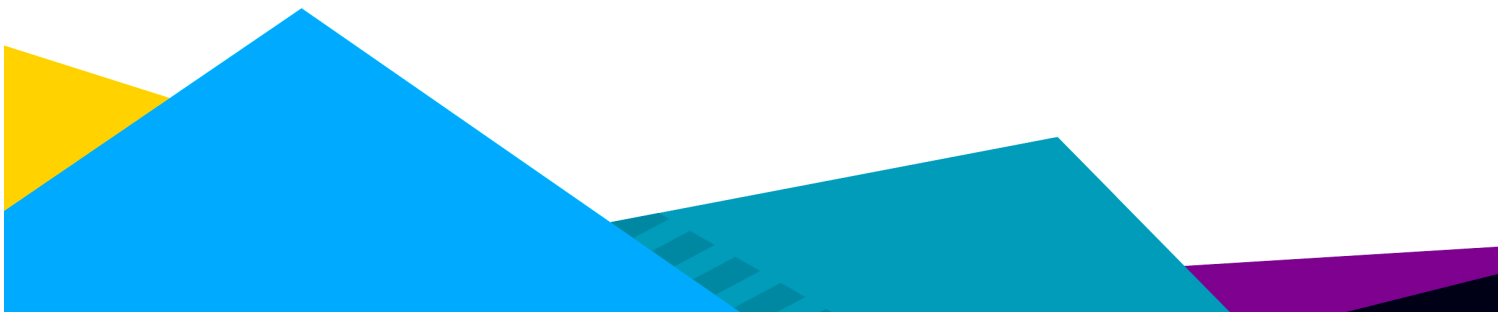
Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2018

Gestion des déchets



Sommaire

Introduction	page 4
Présentation générale de la structure	page 5
Données quantitatives	page 15
Données financières	page 35
Annexes	page 37



Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Réglementation

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de l'EPCI de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. (Article L 2224-5 du CGCT en annexe 1).

Le contenu de ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres (Article L 2313-1 du CGCT).

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets a été transférée à un EPCI à fiscalité propre dont la commune centre a plus de 3 500 habitants, le contenu du rapport annuel est alors intégré dans le rapport d'activité de l'EPCI prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ses compétences et accompagné du compte administratif, est adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel devra, par son contenu et sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par la collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.

INTRODUCTION - CHIFFRES CLES

Déchetterie	Bourg Saint Andéol	Viviers	St Remèze	Cumul
Nombre de passages	26514	6297		32811
Moyenne journalière	83	17		100
Tonnage collecté	4394	1300	127	5821
Moyenne par habitant (Kg)				284

Collecte	Collecté en 2018 en tonne	Part en %	Part en %
Ordures ménagères	5497,8	80%	
Emballages Corps creux	296,34	4,31%	
Verres	603,2	8,78%	
Papiers	271,88	3,95%	
Cartons	146,83	2,13%	
Vêtements	57,24	0,83%	
Tonnage collecté sur points de collecte	6873,29	100%	54,11%
Déchetterie	5821		45,89%
Tonnage total collecté	12694,29		100%
Moyenne collectée par jour (T)	34,8		
Moyenne collectée par habitant (Kg)	618,66		



	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage annuel traité	11 140	11 126	11 593	12 133	12190	12694
Part des déchets ultimes	61%	59%	57%	55%	54%	53%
Part des déchets recyclables	39%	41%	43%	45%	46%	47%

Points de collecte	Quantité
Nombre de bacs	5780
Nombre de colonnes	349
Emballages Corps-creux	134
Papiers	76
Verres	104
Cartons	35
Equipement de pré-collecte	6129

RETROSPECTIVE 2018

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conteneurisation et distribution de bacs centre-ville	BSA	BSA	BSA	BSA								SAINT MONTAN
Edition du guide du tri												
Distribution compost sur la déchèterie de B6A												
Lavage des colonnes aériennes												
Lavage des bacs à ordures ménagères de regroupement sur l'ensemble du territoire												
Lavage des containers semi-enterrés Ordures ménagères												
Lavage des containers semi-enterrés Verres												
Création points de collecte semi-enterrés												
Participation fête des possibles												
Préparation extensions consignes de tri Emballages												
Préparation extensions consignes de tri Déchèteries (gravats, emballages souillés...)												

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE

La communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés.

LE TERRITOIRE

Situation géographique

A compter du 1er janvier 2014, la communauté de communes se compose des 9 communes suivantes :

- Bidon
- Bourg-Saint-Andéol
- Gras
- Larnas
- Saint Just d'Ardèche
- Saint Marcel d'Ardèche
- Saint Martin d'Ardèche
- Saint Montan
- Viviers

Population (source dgf) :
20 519 habitants



INSTANCES

L'assemblée délibérante de la communauté de communes est le conseil communautaire, constitué de délégués titulaires des communes membres.

Le conseil communautaire de la CCDRAGA est composé de 36 délégués répartis de la manière suivante :

COMMUNE	DELEGUES COMMUNAUTAIRES
BIDON	Brigitte DUMARCHE André VERMOREL (VP)
BOURG SAINT ANDEOL	François DEVAULX Christine GARCIA Patrick GARCIA (VP) Jean François COAT (VP) Maryline LANDRAUD Régine MAITREJEAN Serge MARTINEZ Jean Noël BIANCHI Michèle PREVOT Martine FORTHOFFER Jean Marc SERRE
GRAS	Cathy VALETTE Jean Paul CROIZIER (P)
LARNAS	Bernard CHAZAUT Marc BOULAY (VP)
SAINT JUST D'ARDECHE	Brigitte PUJUGUET-GUIGUE Pierre Louis RIVIER (VP) Isabelle ROSIN
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Bernadette DALLARD (VP) Jacques GIRAUD Michel BOUCHON Sonia ROBASTON
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Christine MALFOY Daniel ARCHAMBAULT (VP)
SAINT MONTAN	Christophe MATHON Monique GARIN Roland RIEU (VP)
VIVIERS	Alain BARNIER Christian LAVIS (VP) Christian MAULAVE Denis RANCHON Thierry VERON Mireille BOUVIER Séverine PERRODIN

(P) : Président / (VP) : Vice-président



Il existe plusieurs groupes de travail au sein de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. En ce qui concerne la Commission Déchets, ses missions relèvent entre autres du suivi et de la gestion des différentes collectes (ordures ménagères et tri sélectif), des déchèteries, etc. Monsieur Roland RIEU est le Vice-président de la communauté de communes chargé de la gestion des déchets ménagers, et également Vice-Président au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Madame Sonia ROBASTON et Monsieur André VERMOREL sont également délégués titulaires au SYPP. Mrs Thierry VERON, François DEVAULX et Daniel ARCHAMBAULT sont quant à eux, délégués suppléants au SYPP.

LA COMPETENCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche gère la compétence collecte des déchets ménagers depuis 2005. La CCDRAGA avait passé des marchés depuis le 1er janvier 2006 pour :

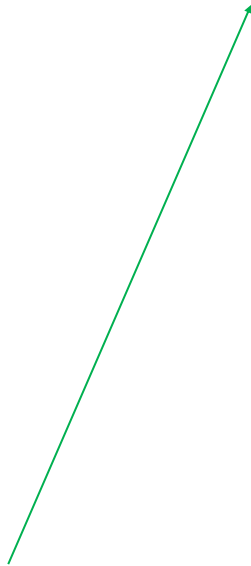
- la collecte des ordures ménagères (société COVED)
- la collecte sélective (société COVED)
- le tri des emballages corps-creux (société COVED)
- le tri des journaux-revues magazines (société COVED)
- la gestion des hauts de quai des déchèteries (société COVED)
- l'acquisition et la maintenance des bacs roulants (société PLASTIC OMNIUM)

Depuis 2008, le SYPP propose aux communautés de communes de son périmètre de coordonner un groupement de commandes pour le lancement de nouveaux marchés, le but étant, pour les collectivités, de bénéficier de tarifs intéressants dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Les marchés arrivant donc à échéance au 1er mai 2017, ceux-ci ont été redéfinis. En effet, les anciens marchés étaient définis en fonction du type de déchets à collecter. Les nouveaux marchés ont été définis en fonction du mode de collecte, pour une durée de 5 ans. L'objectif étant de minimiser les investissements en véhicules de collecte en optimisant leurs utilisations et entraînant donc une diminution des coûts.

MARCHES PASSES DEPUIS LE 01/05/2009 DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE COMMANDES DU SYPP		01/05/2009 au 01/05/2011	01/05/2011 au 01/05/2013	01/05/2013 au 01/05/2015	01/05/2015 au 01/05/2017
C C D R A G A	Collecte OM				
	Collectes sélectives				
	Collectes Cartons				
	Lavage bacs et colonnes	FM Développement			
	Maintenance et acquisition bacs				
S Y P P	Tri emballages et papiers				
	Bas de quai				
	Traitement OM				

Avant mai 2017



MARCHES PASSES DEPUIS LE 01/05/2017 DANS LE CADRE
DU REGROUPEMENT DE COMMANDES DU SYPP

Du 01/05/2017 au 31/12/2022		
C C D R A G A	Collecte OM en bacs de regroupement et individuels	
	Collecte OM en CSE	
	Collecte des emballages en bacs de regroupement et bacs individuels sur la commune de Viviers	
	Collectes Emballages et Papiers en CSE et colonnes aériennes	
	Collecte Verres en CSE et colonnes aériennes	
	Collecte des cartons des commerçants de Bourg Saint Andéol	
	Collecte cartons sur PAV	
	Lavage bacs et colonnes	
	Maintenance et acquisition bacs	
S Y P P	Tri emballages et papiers	
	Bas de quai	
	Traitement OM	

Depuis le 1er Mai
2017

ORGANISATION DU SERVICE

Compétence statutaire et transfert de compétences

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche possède, depuis sa création en 2004, la compétence dite d'Élimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés. Elle peut intervenir également si elle le souhaite dans la gestion des déchets issus des activités professionnelles.

Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir :

- La Collecte des déchets : ordures ménagères, tri-sélectif (emballages ménagers, journaux-magazines-revues, verres et cartons) et déchèteries.
- Le Traitement des déchets : enfouissement pour les ordures ménagères ainsi que les déchets non-recyclables issus des déchèteries. Tri et recyclage pour les déchets issus des collectes sélectives que ce soit les emballages corps-creux, les papiers, les verres, les cartons et les déchets recyclables apportés en déchèteries. Le traitement regroupe également toutes actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, les bornes pour les déchets de soins... Cette compétence est déléguée au Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.)
- La Gestion du parc de pré-collecte : bacs, colonnes de tri.
- La Sensibilisation et la Communication sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques...





En 2005, les communes du territoire de la CCDRAGA ont délégué leur compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à la CCDRAGA. Celle-ci a, par la suite, délégué le traitement des déchets et la gestion des bas de quai des déchèteries au SYPP. En résumé, la CCDRAGA garde en gestion le financement, les collectes, la gestion des bacs et colonnes, des hauts de quai de déchèteries (gardiennage) et la communication.

La Communauté de Communes est engagée dans le cadre du service déchets dans une démarche d'optimisation (concertation et équité entre usagers, maîtrise des coûts, développement d'emplois...).

Prestations de service et services en régie

Service	Mode de Gestion		Agent/Société/ Organisme
	Régie	Prestation	
Collecte des ordures ménagères		x	NICOLLIN
Collecte en grue : emballages, des papiers et des verres		x	COVED et SOLOVER
Collecte des cartons		x	NICOLLIN COVED
Tri des emballages corps-creux et papiers		x	PAPREC (Gestion SYPP)
Gardiennage des déchèteries	x		Agents CC DRAGA
Collecte et traitement des bennes de déchèteries		x	COVED (Gestion SYPP)
Lavage des bacs et colonnes de tri	x		Agents CC DRAGA
Maintenance/Ajouts des bacs		x	PLASTIC OMNIUM
Maintenance/Ajouts des colonnes de tri	x		Agents CC DRAGA

Les partenaires

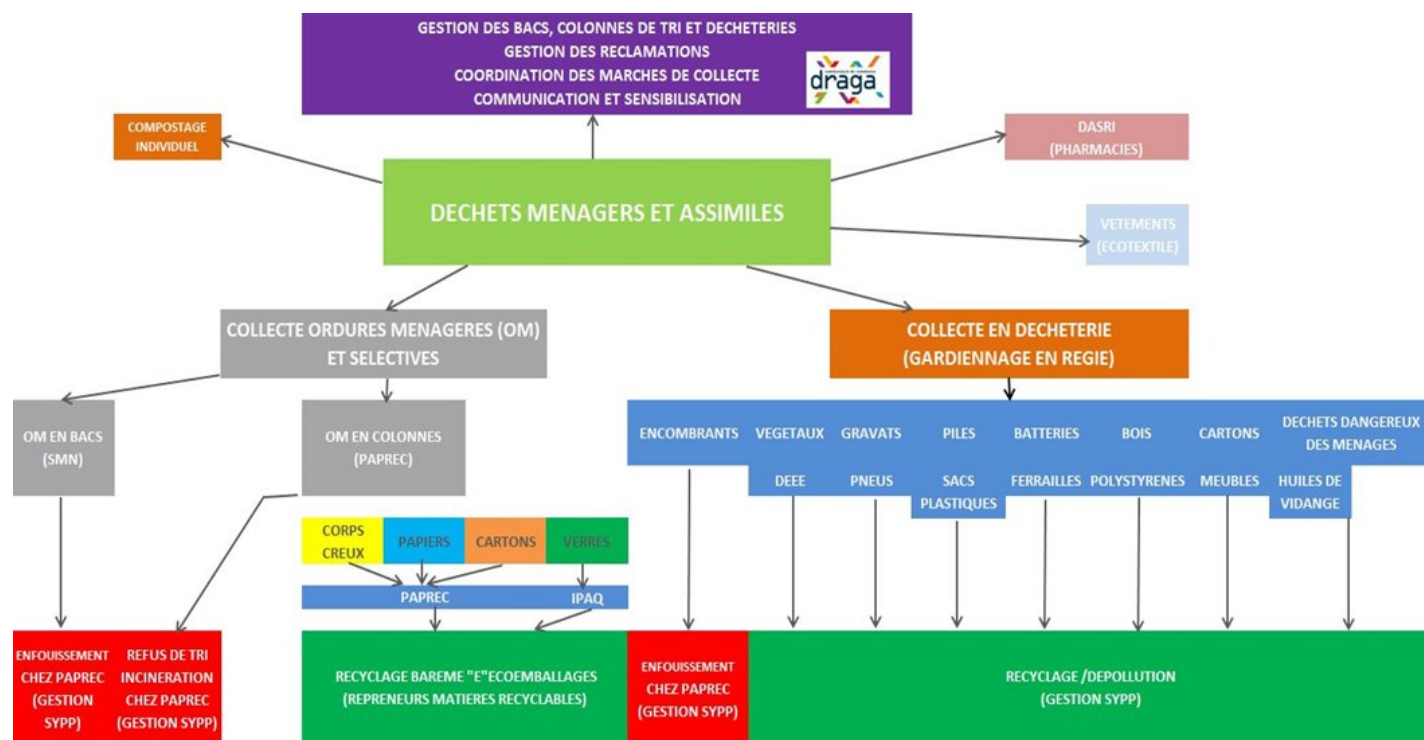
CITEO : Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

Sa mission est de favoriser le recyclage des emballages et des papiers en aidant financièrement et techniquement les communes et leurs groupements, ainsi qu'en soutenant la mise en place de filières de recyclage (aide à la communication, prix minimum de reprise garanti, soutien à la collecte et au tri). Le SYPP a signé en 2018 un contrat de barème F avec cet éco-organisme. Elle a signé en 2011 le barème E.

ECO-TLC : C'est un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des vêtements. La CCDRAGA a conventionné en 2013 avec cet éco-organisme.

RÉGION RHÔNE-ALPES, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE : Réhabilitations des déchèteries

Synoptique de l'organisation du service





La prévention

—>Gestion des réclamations

Les appels concernant la gestion des déchets sont nombreux.

Les principaux motifs sont :

- les oublis de collectes des ordures ménagères ou du tri sélectif
- la gestion du parc de bacs : besoin de bacs pour les nouveaux arrivants, disparition ou casse de bac, augmentation de volume de bac, demande de déplacement de bac collectif, demande de mise en place structure de maintien, etc.
- les demandes de renseignements (consignes de tri, apports en déchèteries, compostage, etc.)
- Les incivilités : avec le système de boîtier évènement les chauffeurs signalent dès qu'ils le constatent les dépôts sauvages, la présence de déchet « non conforme » dans les bacs, les bacs endommagés...

Le service travaille avec les services des communes en leur faisant remonter ces signalements afin que ces dépôts soient rapidement enlevés. Il est à noter que ce type de comportements génère des frais supplémentaires. En effet, cela mobilise le personnel communal qui intervient dans le ramassage de ces dépôts sauvages. De plus, certains déchets déposés dans les bacs seront enfouis alors qu'ils pourraient être recyclés. Afin de lutter contre ce manque de civisme, des panneaux de rappels ont été posés sur les points récurrents (cf annexe)

Sensibilisation – Communication

La Communauté de communes DRAGA porte un grand intérêt à la sensibilisation et à la communication vers la population et l'ensemble des acteurs du territoire d'aujourd'hui comme de demain (habitants, touristes, écoliers, élus...). L'objectif de l'ensemble des actions liées à la communication a pour but ultime d'améliorer les performances de tri sur notre territoire, de diminuer la production des déchets à la source, de renseigner et répondre aux questions des usagers et de présenter le coût du service dans son intégralité et en toute transparence.

Pour ce faire, des outils de communication ainsi que des actions ciblées ont été réalisées en 2018 et seront poursuivies en 2019. Le tableau ci-dessous répertorie les actions/outils, leurs objectifs ainsi que le public visé sur l'année 2018 :

Action/Outil	Public Visé	Objectifs
Guide du tri	Habitants du territoire	Support complet pour information des usagers sur le fonctionnement de la gestion des déchets

CHAPITRE 2 : DONNÉES QUANTITATIVES

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères (OM)

—> Fonctionnement

Selon la commune, la fréquence et les jours de collecte sont différents (cf annexe 2).

La collecte des ordures ménagères, quel que soit la commune débute au plus tôt à 03h00 du matin et se termine au plus tard à 13h00. Il est possible pour des raisons de maintenance ou d'incidents sur les véhicules que des reports de tournées soient opérés soit le jour même (après-midi) soit le lendemain à la première heure.

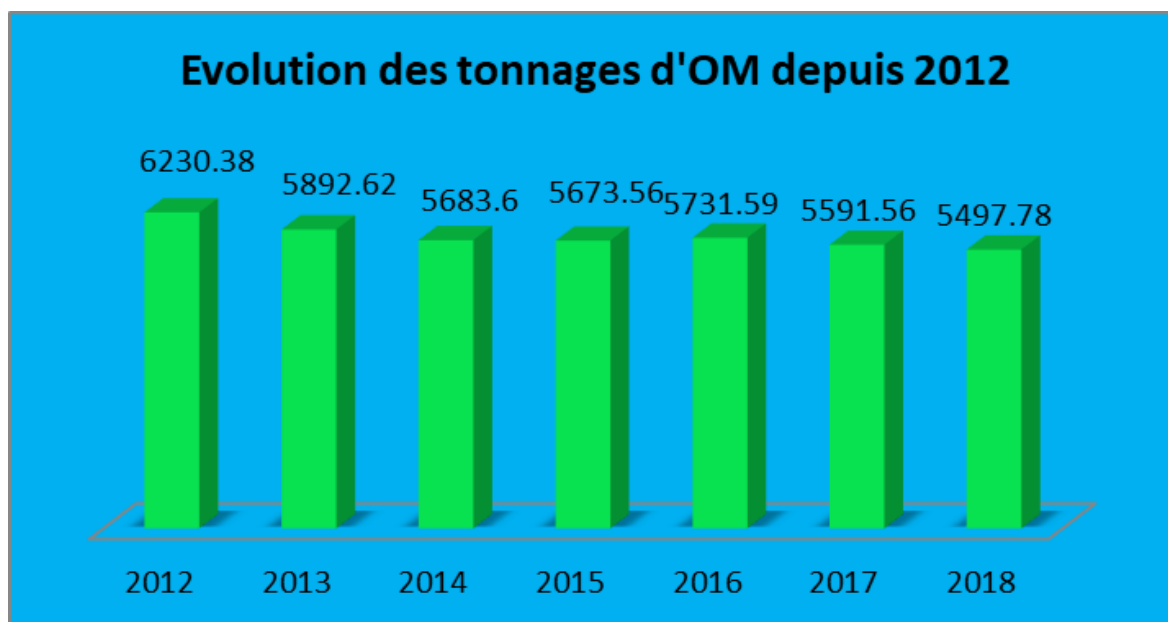
Les ordures ménagères peuvent être collectées en bacs de regroupement, colonnes semi-enterrées (points d'apports volontaires) ou en bacs individuels suivant les secteurs des communes. La collecte en sacs est petit à petit supprimée.

L'objectif est de favoriser le regroupement des poubelles afin de minimiser les coûts de collecte. Ainsi, il ne reste que quelques secteurs en bacs individuels :

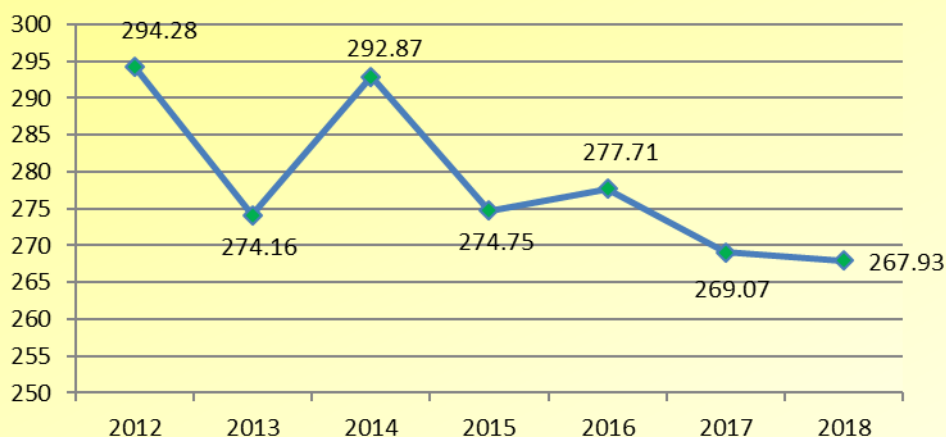
- l'hyper centre de certaines communes
- certains quartiers des communes de St Just d'Ardèche et de St Marcel d'Ardèche

—> Tonnage 2018

La quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire de la CCDRAGA pour l'année 2018 est de 5497,78 tonnes soit 267,93 kg par habitant.



Production en kg/hab/an depuis 2012



Par rapport à l'année 2017, la production en kg par an et par habitant a très légèrement diminué de 0,42%.

Cette fluctuation est très complexe à analyser et à expliquer. En effet, de multiples paramètres entrent en jeu dans la production des déchets :

- La qualité de la communication auprès des habitants
- La fluctuation de la production en période estivale
- L'augmentation du tri des déchets au sein de nos déchèteries
- La prise en compte par les habitants de la notion de déchets et du coût, ce qui influe sur l'achat responsable
- La prise en compte par les fabricants de la notion de déchets ultimes et de déchets recyclables (orientation vers des emballages recyclables)
- Les hausses et baisses de la consommation des ménages...

Il est cependant intéressant de comparer les résultats du territoire de la CCDRAGA aux valeurs moyennes en Rhône-Alpes, même s'il est évident que la comparaison n'est pas une vérité en elle-même, les territoires ont tous des spécificités qui influencent la production de déchets.

Il est important pour le service déchets de continuer à travailler pour une diminution de la quantité d'ordures ménagères et d'une augmentation de la performance du tri sur le territoire afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement mais aussi dans un but de protection de l'environnement et de gestion des coûts liés au service. On peut également noter que lors d'une étude lancée par le SYPP sur la nature des dépôts dans les bacs ordures ménagères, nous retrouvons plus de 30% de déchets qui peuvent et qui doivent être apportés en déchèterie ou dans les bornes de tri. Des efforts sont donc à faire et les marges de progression sont encore importantes.

	CCDRAGA 2018	Auvergne Rhône-Alpes (SINDRA 2013)
Production d'OM en kg/hab/an	267,93	243

La collecte sélective

—>Fonctionnement

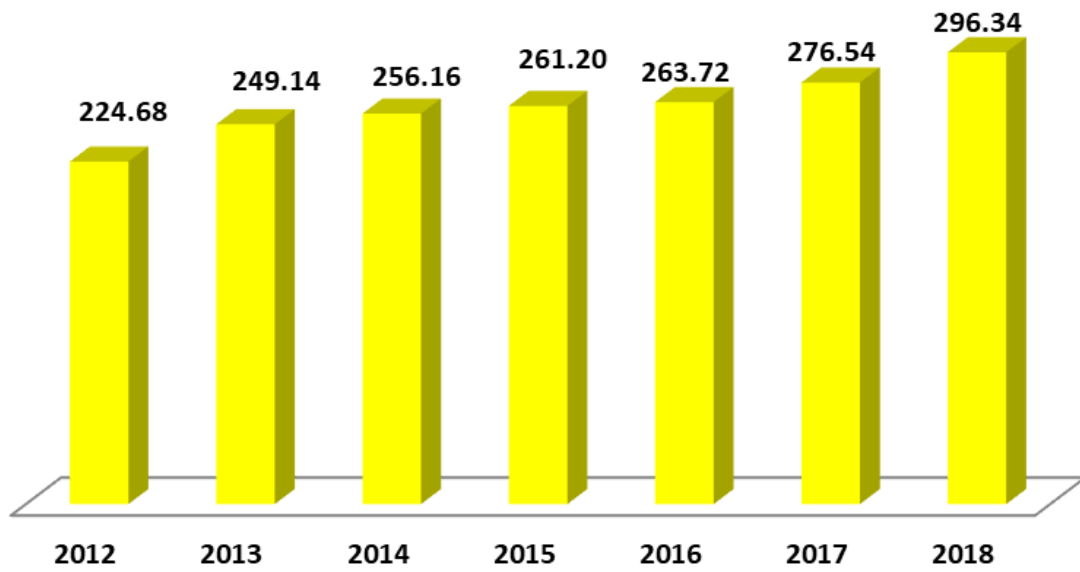
La collecte sélective s'organise autour de trois flux distincts : les verres, les journaux-magazines et les emballages ménagers. Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de la collecte sélective sur l'ensemble des communes du territoire de la CCDRAGA.

Commune	Matériaux	Type de collecte	Fréquence de collecte
BIDON	Emballages	Colonnes semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
BOURG-SAINT-ANDEOL	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
GRAS	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
LARNAS	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT JUST D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MONTAN	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
VIVIERS	Emballages	Bacs de regroupements / individuels et semi-enterrées	7 jours
	Papiers	Colonnes aériennes et semi-enterrées	30 jours
	Verres		15 jours

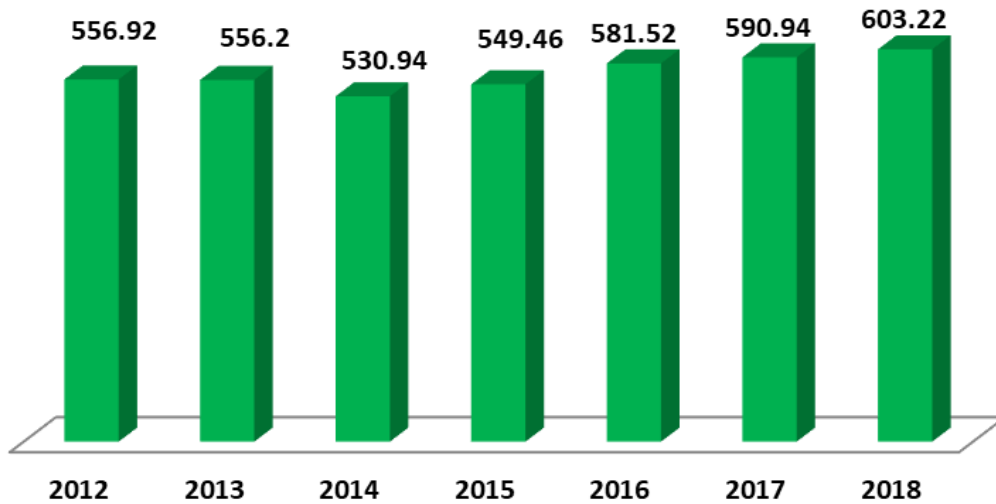


—>Tonnages 2018

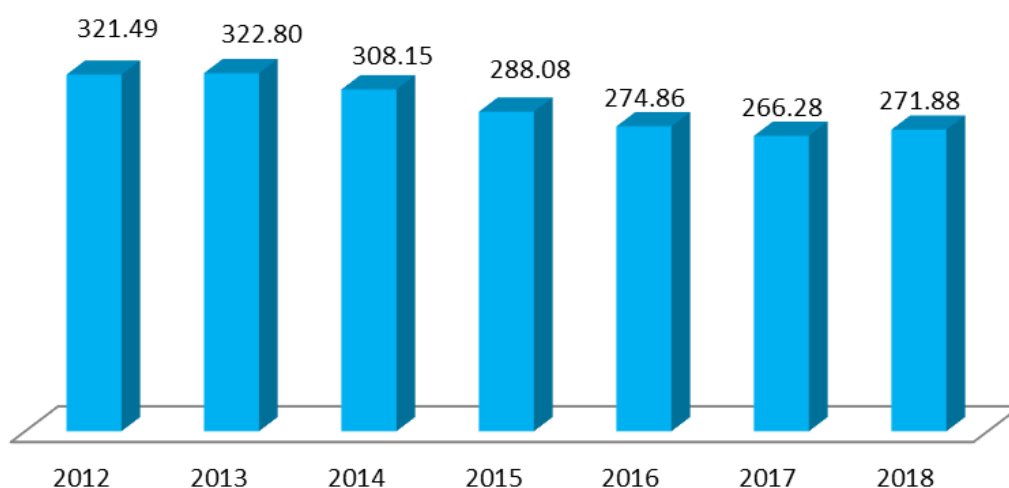
Evolution des tonnages emballages depuis 2012



Evolution des tonnages verres depuis 2012



Evolution des tonnages papiers depuis 2012



La collecte des cartons

La commune de Bourg-Saint-Andéol souhaite faire bénéficier à ses commerçants d'une collecte des cartons en porte à porte. Les cartons sont sortis les jeudis matins avant 9h et sont déposés, pliés et lestés à même le sol.

Depuis le 1er mai 2013, la communauté de communes met en place des conteneurs cartons sur les communes du territoire. En 2018, 35 colonnes cartons sont installées sur l'ensemble de la CCDRAGA. Au total, 146,83 tonnes de cartons (hors déchèterie) ont été collectés en 2018.

Tonnages	2017	2018	Evolution 2017-2018
Collecte cartons commerçants	28,02	30,43	+8,6%
Collecte PAV	91,16	116,4	+27,69%
Total	119,18	146,83	+23,2%

Tonnages	2017	2018	Evolution
Emballages corps-creux	276,54	296,34	+7,16%
Verres	590,94	603,22	+2,08%
Papiers	266,28	271,88	+1,88%
Cartons(commerçants + PAV)	119,18	146,83	+23,2%



La gestion des bacs

—>Taille du parc

4722 bacs OM

1039 bacs sélectifs

661 interventions de maintenance ont été réalisées en 2018, avec notamment :

- 14 bacs brûlés
- 114 bacs cassés
- 94 bacs disparus
- 14 couvercles cassés

Conteneurisation des centres-villes et centres-villages

Depuis 2017, la CCDRAGA mène une opération de mise en conformité des bacs à ordures ménagères individuels pour les zones concernées par la collecte en porte à porte. En effet, de vieux bacs ne correspondant plus aux normes actuelles ainsi que des sacs sont encore présentés à la collecte. L'objectif de cette opération est donc d'équiper, à titre gratuit, l'ensemble des foyers concerné de bacs normalisés. Ce travail s'organise en plusieurs étapes :

- phase 1 : distribution d'une enquête aux habitants (nom, prénom, adresse, nombre de personnes composant le foyer, volume de bac souhaité), retour des questionnaires, commande et distribution de bacs
- phase 2 : les agents du prestataire de collecte posent des autocollants sur les bacs non normalisés encore présents sur le secteur concerné pour les retardataires. La collecte des bacs est encore effectuée.
- phase 3 : le prestataire de collecte ne collecte plus les bacs non normalisés ni les sacs au sol. La conteneurisation a été effectuée sur les communes de St Martin, St Marcel, St Montan et Bourg Saint Andéol. Au total, 500 bacs individuels ont été distribués.

Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés

La collectivité est dotée de 134 colonnes emballages corps-creux, 76 colonnes papiers et 104 colonnes à verres, soit 314 colonnes ainsi que 35 colonnes cartons pour faire le tri sélectif.

Les conteneurs semi-enterrés

L'objectif de l'installation est de remplacer les colonnes aériennes en mauvais état par des conteneurs semi-enterrés (CSE), plus volumineux et esthétiques.

Chaque point de collecte semi-enterré est composé de tous les flux (emballages, papiers, verres et ordures ménagères) ce qui permet aux usagers un accès plus aisé au tri. En 2018, les travaux pour 2 points de collecte ont ainsi été engagés :

- Saint Montan, stade
- Saint Martin d'Ardèche, quartier la Joyeuse
- Saint Marcel d'Ardèche, au terrain de Tennis

Ce tableau récapitule les performances de tri d'un habitant de la CCDRAGA :

En Kg/habitant/an	2017	2018	Evolution
Emballages	13,38	14,44	+7,92%
Verres	28,59	29,39	+2,8%
Papiers	12,88	13,25	+2,87%
Cartons	5,76	6,91	+19,97%



La collecte en déchèteries

—>Fonctionnement

La CCDRAGA gère deux déchèteries :

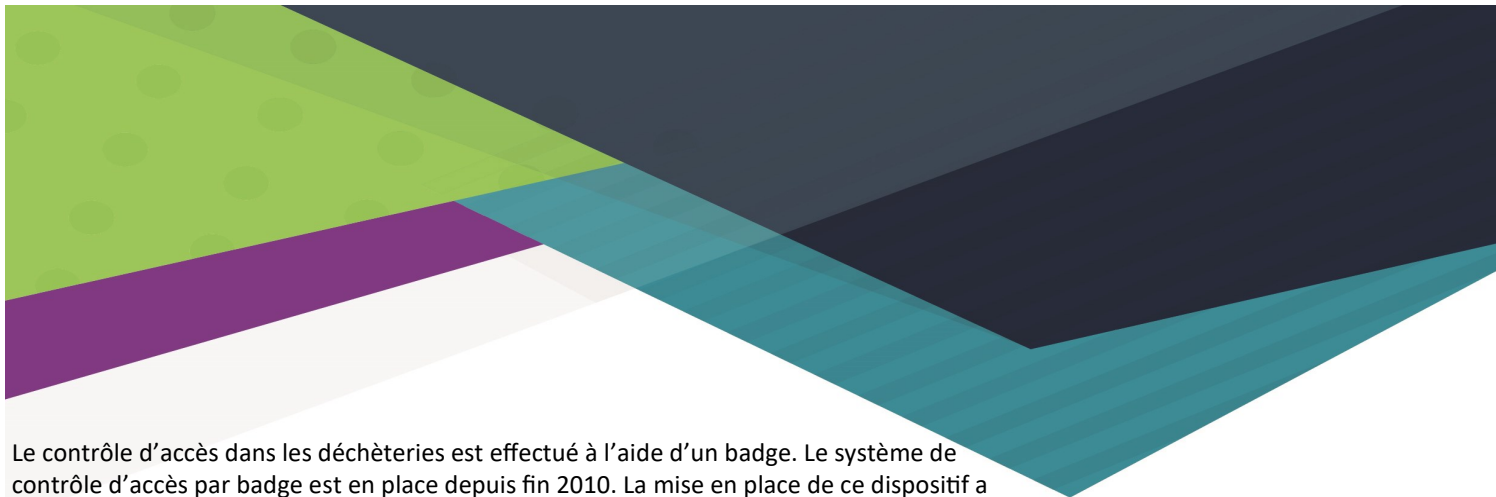
- La déchèterie de Bourg-Saint-Andéol-Quartier La Guigonne
- La déchèterie de Viviers-Chemin de l'Île des Perriers

Toutefois, la communauté de communes a conventionné avec le S.I.C.T.O.B.A. afin que les habitants de Gras et Larnas puissent se rendre sur la déchèterie de Saint Remèze.

La gestion des hauts de quai est assurée par des agents de la CCDRAGA depuis le 1er mai 2009. A ce titre, régulièrement des habitants du territoire félicitent le travail qu'ils accomplissent (accueil, aide au déchargement, etc.).

D é c h è t e r i e s d e	Déchets acceptés	Type de traitement	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	Bois	Valorisation matière	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Gravats	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
	Déchets verts	Valorisation matière par recyclage	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
	Huile de vidange	Valorisation matière par recyclage	Vêtements	Borne textiles
	Piles, batteries	Valorisation matière	Déchets dangereux des ménages	Collecte ponctuelle tous les semestres sur la déchèterie
		Pneus	Reprise lors de l'achat	

D é c h è t e r i e s d e S a i n t e n d é o l B o u r g	Déchets acceptés	Type de traitement		
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage		
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Bois	Valorisation matière	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	DÉEE	Valorisation matière par recyclage	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	Gravats	Valorisation matière	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Déchets verts	Valorisation matière par compostage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Huile de vidange	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
	Piles, batteries, néons, ampoules	Valorisation matière	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage			
Pneus	Valorisation matière par recyclage			
Déchets dangereux des ménages	Valorisation matière			
Vêtements	Borne textiles			



Le contrôle d'accès dans les déchèteries est effectué à l'aide d'un badge. Le système de contrôle d'accès par badge est en place depuis fin 2010. La mise en place de ce dispositif a permis une régulation des dépôts sur les déchèteries. De cette façon, l'accès aux déchèteries est uniquement réservé aux habitants de la CCDRAGA (particuliers, professionnels et services municipaux).

L'obtention du badge se fait après avoir fourni un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une pièce d'identité et un extrait KBis pour les professionnels.

En 2018, 8271 usagers particuliers et 259 professionnels possèdent un badge d'accès.

Ressorcerie ECATE

Depuis septembre 2013, l'association ECATE, en partenariat avec la CC DRAGA, a mis en place une ressourcerie sur le territoire. La Ressourcerie est un des acteurs de la gestion des déchets du territoire. C'est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. La Ressourcerie collecte les objets/déchets pour lesquels on peut envisager le réemploi directement ou après une « remise en état » en atelier. Ces objets sont ensuite revendus ce qui est l'aboutissement de la filière du réemploi et permet d'assurer une part de ressources propres à la structure pour permettre la pérennité des emplois. Pour les habitants, la Ressourcerie est un lieu d'éducation et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets. Ainsi, l'association est présente sur les déchèteries de la CCDRAGA afin d'intercepter les objets réemployables :

- tous les après-midi de 13h30 à 16h30 du lundi au samedi sur la déchèterie de Bourg Saint Andéol
- et les lundis et mercredis de 13h30 à 16h30 ainsi que les samedis de 9h à 12h sur la déchèterie de Viviers.

En 2018, l'association Ecate a donc « détourné » de la déchèterie 51 tonnes de déchets répartis de la manière suivante : 25 tonnes sur Bourg Saint Andéol et 26 tonnes sur Viviers.

La fréquentation des déchèteries

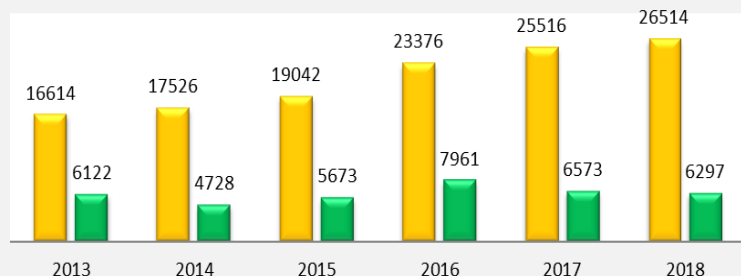
L'accès aux déchèteries de la CCDRAGA est réservé :

- aux particuliers résidant sur le territoire (nombre de passages illimité et gratuit)
- aux professionnels de la CCDRAGA (nombre de passages illimité, facturation des dépôts selon le type de déchets)

Pour les particuliers, comme pour les professionnels, les apports journaliers sont limités à 3m3.

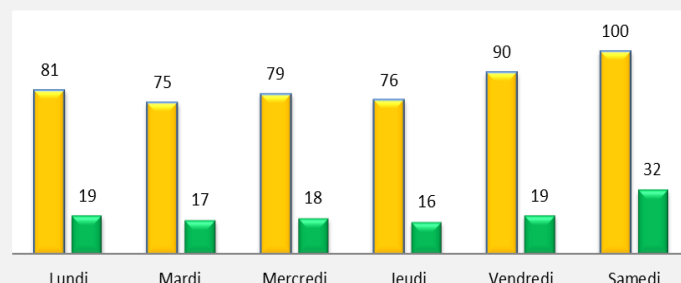
Evolution du nombre annuel de passages sur les déchèteries

■ BSA ■ VIVIERS



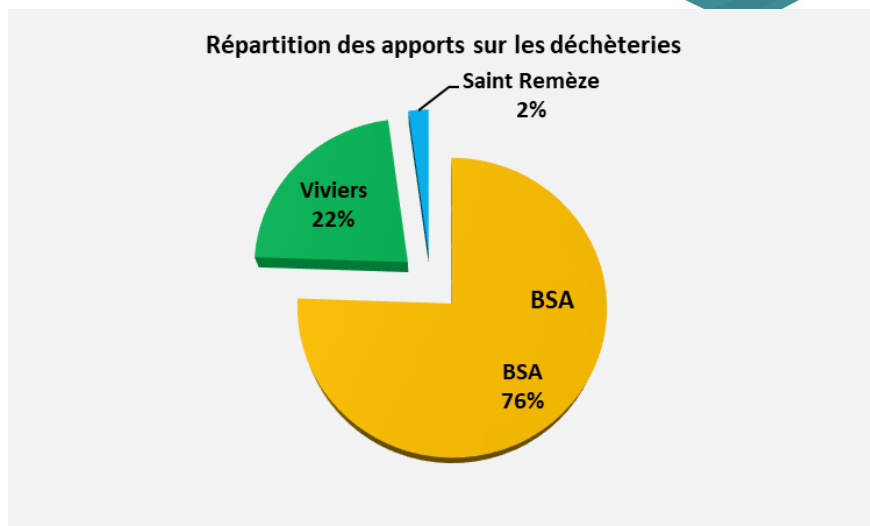
Moyenne estimative du nombre de passages par jour en 2018

■ BSA ■ VIVIERS

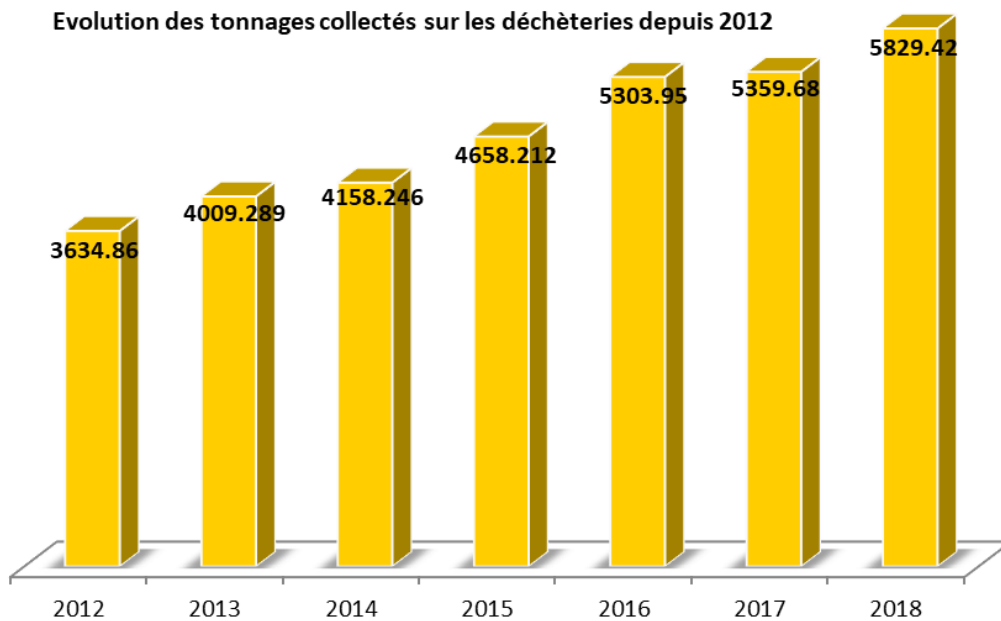


Tonnages 2018

—>Ensemble des déchèteries

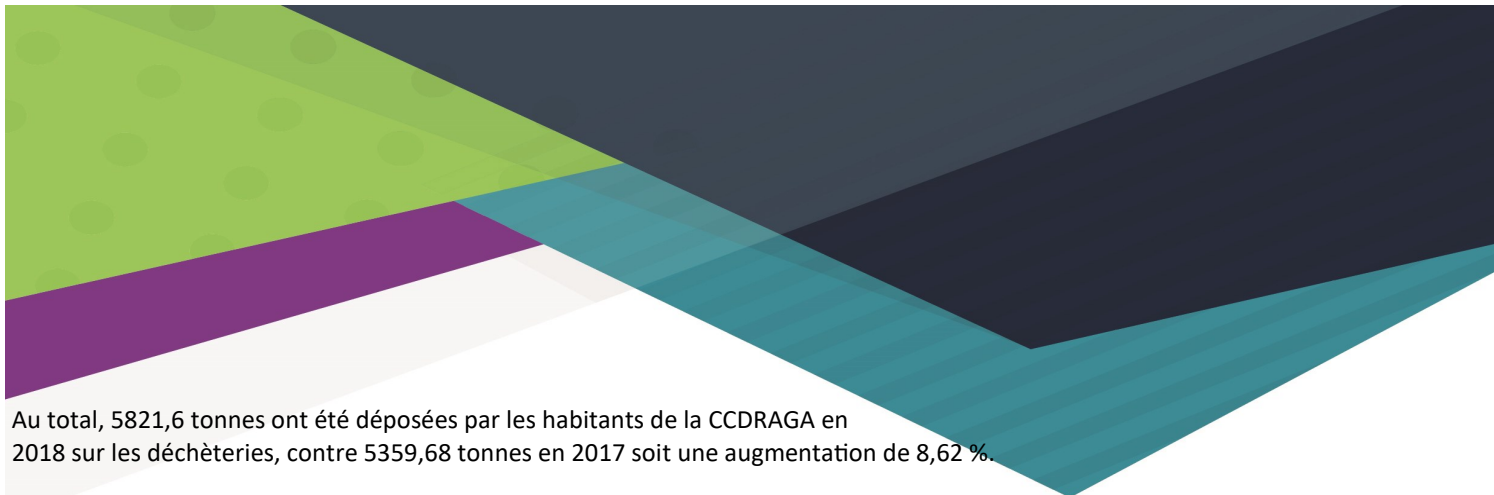


Evolution des tonnages collectés sur les déchèteries depuis 2012



Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol	4394,88 tonnes
Déchèterie de Viviers	1299,62 tonnes
Déchèterie de Saint Remèze*	126,7 tonnes
Total	5821,6 tonnes
283,7 kg/an/habitant	

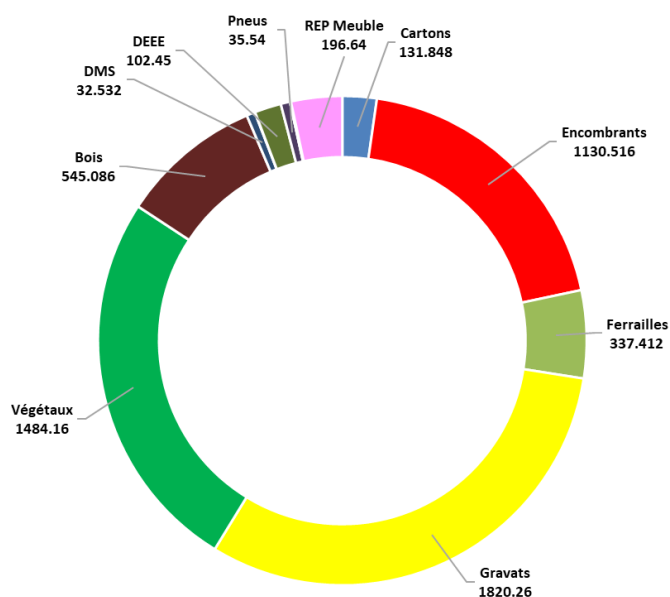
*quantité estimée apportée sur la déchèterie de St Remèze par les habitants de Gras et Larnas



Au total, 5821,6 tonnes ont été déposées par les habitants de la CCDRAGA en 2018 sur les déchèteries, contre 5359,68 tonnes en 2017 soit une augmentation de 8,62 %.

Depuis 2011, le dépôt de végétaux ne cesse d'augmenter sur les déchèteries. Ainsi 474 tonnes étaient « vidées » sur les déchèteries en 2011 alors qu'en 2018 le dépôt de végétaux atteint les 1484 tonnes **soit une augmentation de plus de 213 %** sur 6 ans. Cette augmentation est due, en grande partie, à l'interdiction de brûler les végétaux. En effet, depuis le 1er janvier 2014, l'incinération de végétaux est interdite. Le tableau ci-dessous donne une comparaison entre les ratios collectés sur nos déchèteries par habitant et par an et les ratios départementaux, régionaux et nationaux.

	CCDRAGA 2018	Ardèche (SINDRA 2011)	Rhône-Alpes (SINDRA 2011)	France (SINDRA 2008)
Apports en déchèterie en kg/hab/an	284,09	168,70	228,40	170

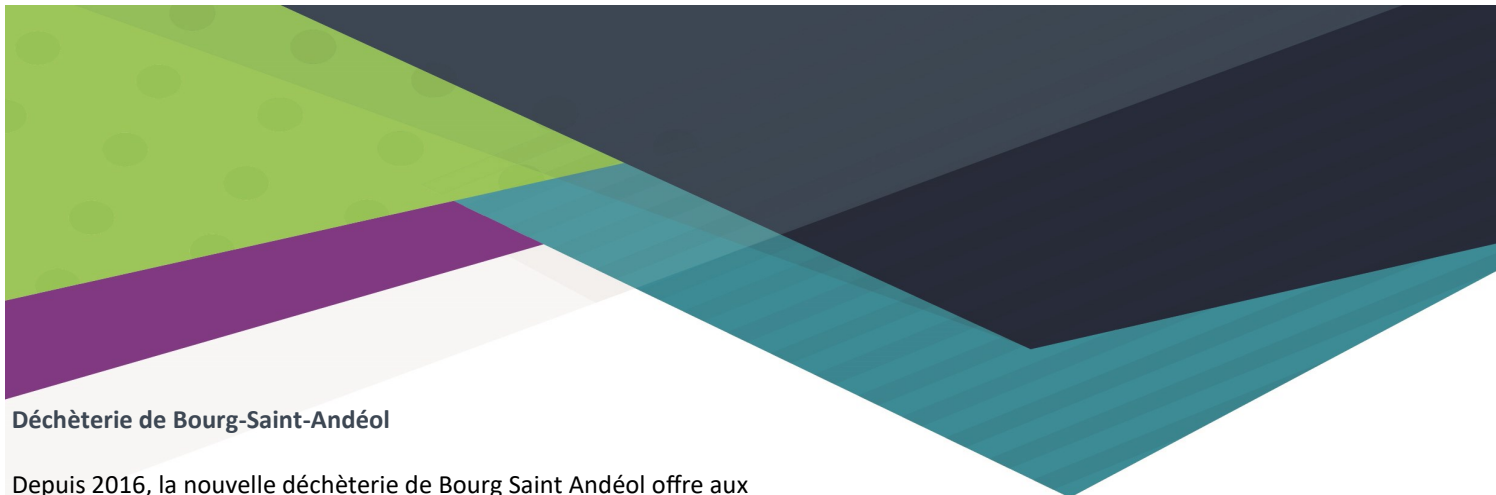


Répartition des quantités de déchets collectés sur la CCDRAGA en 2017 (en tonnes)

	Déchèterie de BSA		Déchèterie de Viviers	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mardi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mercredi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Jeudi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	9h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h-12h30	13h30-16h45	8h-12h	13h-16h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

En raison de quantités trop faibles, les déchets suivants n'apparaissent pas sur le graphique, à savoir :

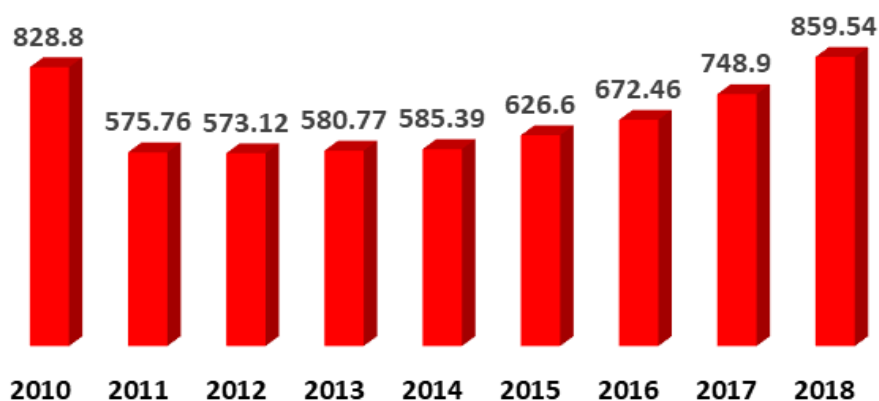
- batteries : 3,59 tonnes
- Piles : 1,25 tonnes
- Néons : 0,33 tonnes



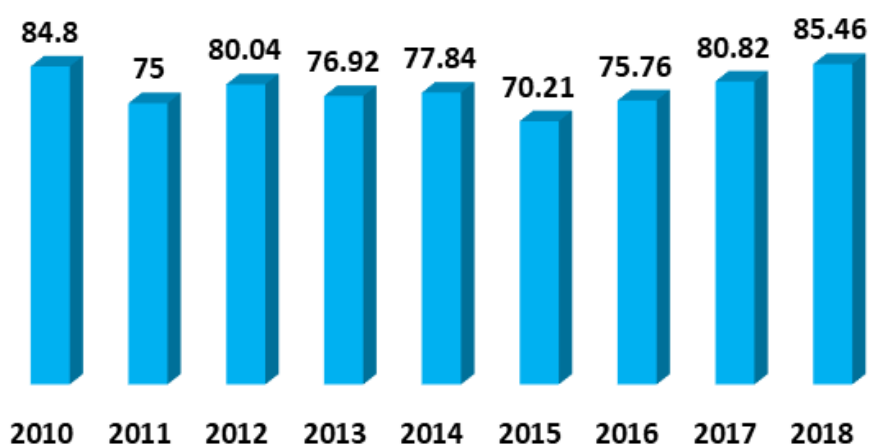
Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol

Depuis 2016, la nouvelle déchèterie de Bourg Saint Andéol offre aux usagers une qualité de service nettement supérieure : capacité d'accueil augmentée, quais et locaux de stockage permettant la collecte de déchets jusqu'alors non accueillis : DEEE, DDS en permanence, pneus, batteries, néons. Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur la déchèterie depuis 2010 (quantité exprimée en tonnes)

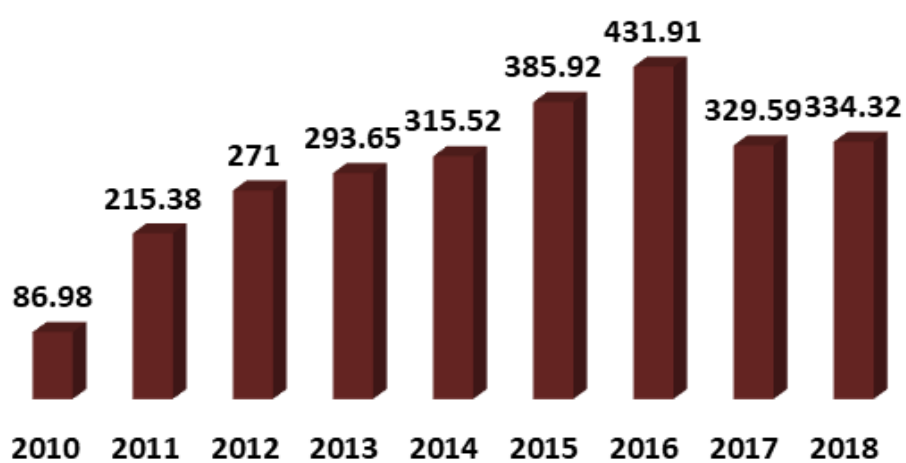
Encombrants



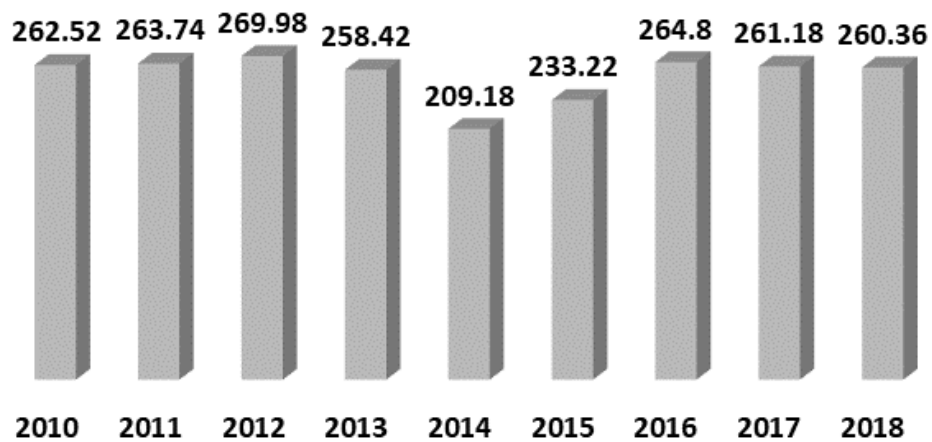
Cartons



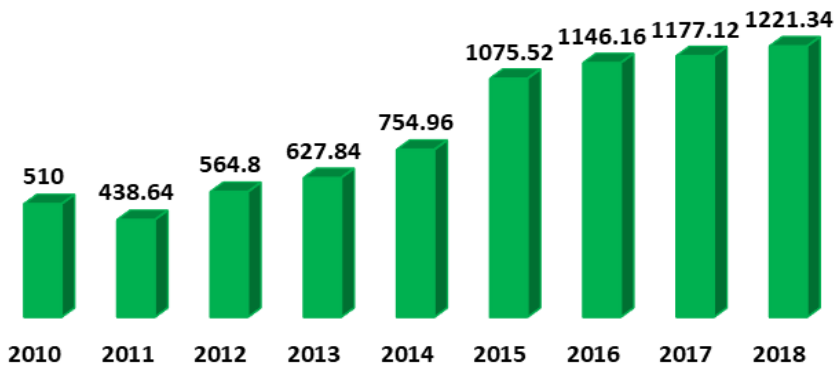
Bois



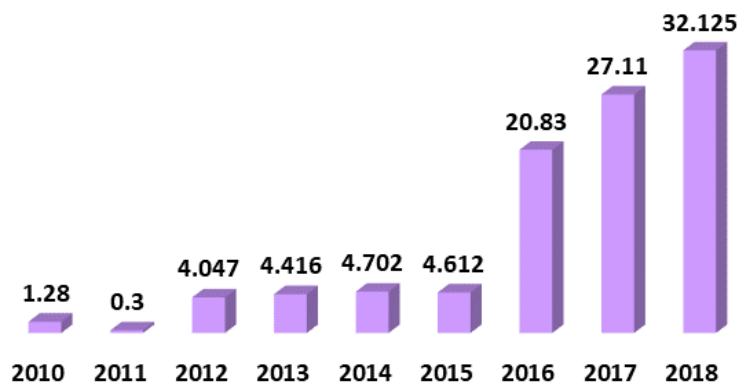
Ferrailles



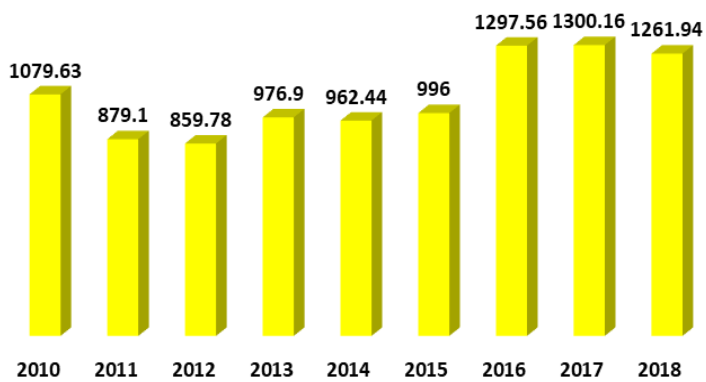
Végétaux



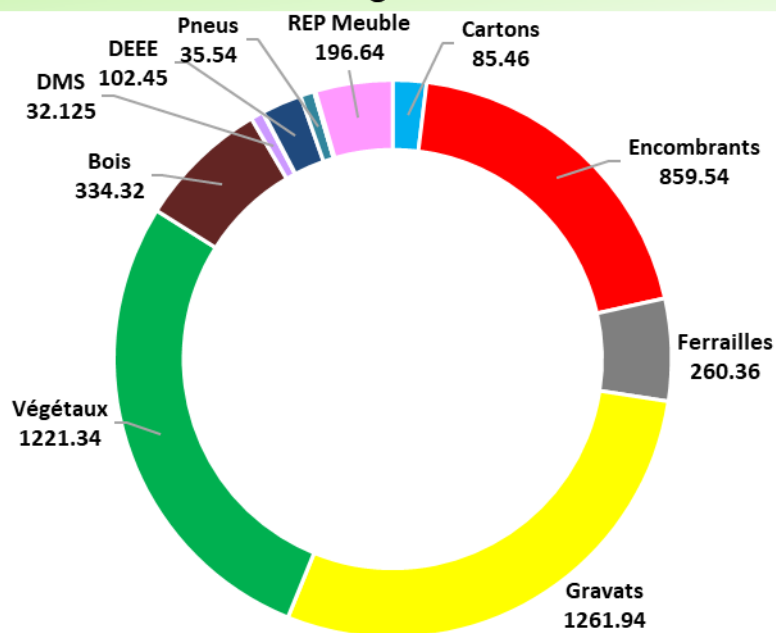
DDS



Gravats



Répartition des quantités de déchets collectés sur la déchèterie de Bourg St Andéol en 2018



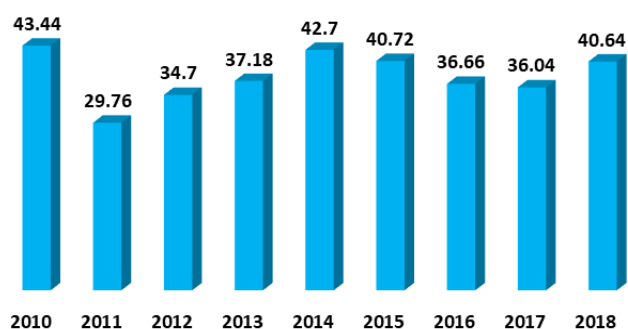
	2017	2018	Evolution tonnage	Evolution %
Cartons	80,82	85,46	4,64	5,74%
Encombrants	748,9	859,54	110,64	14,77%
Ferrailles	261,18	260,36	-0,82	-0,31%
Gravats	1300,16	1261,94	-38,22	-2,94%
Végétaux	1177,12	1221,34	44,22	3,76%
Bois	329,59	334,32	4,73	1,44%
DMS	27,11	32,125	5,015	18,50%
Piles	0,751	1,25	0,499	66,44%
DEEE	106,73	102,45	-4,28	-4,01%
Pneus	21,32	35,54	14,22	66,70%
Néons	0,357	0,33	-0,027	-7,56%
Batteries	3,894	3,59	-0,304	-7,81%
REP Meuble	187,02	196,64	9,62	5,14%
TOTAL	4 244,95	4394,885	149,933	3,53%



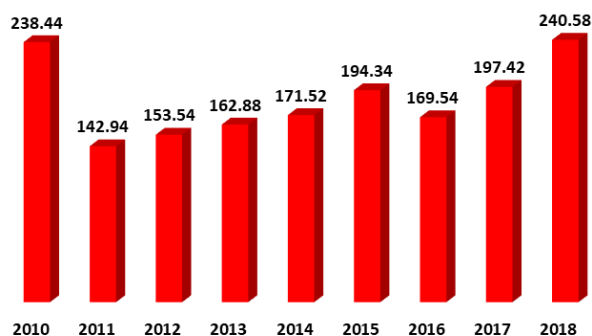
Déchèterie de Viviers

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur la déchèterie depuis 2010 (quantité exprimée en tonnes) :

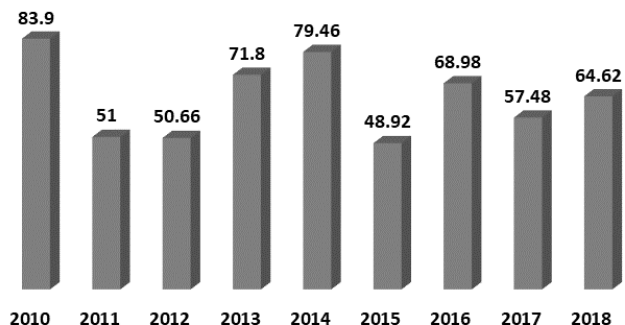
Cartons



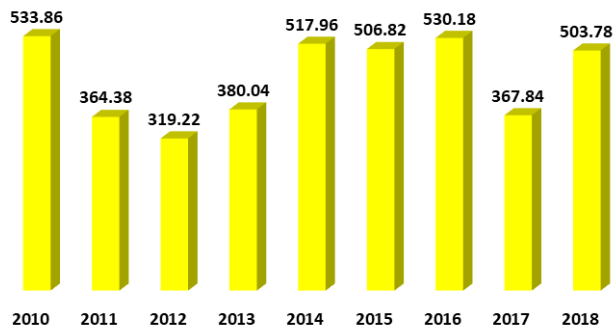
Encombrants



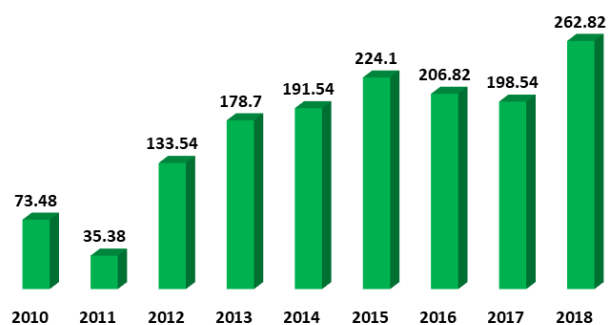
Ferraille



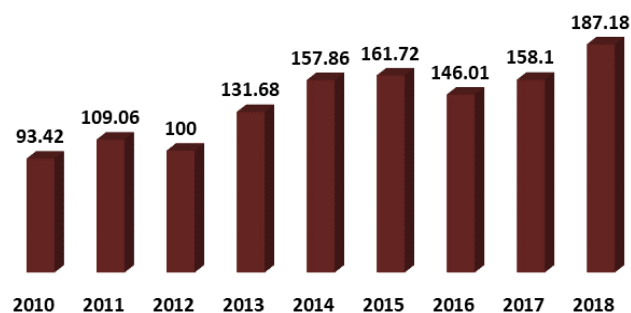
Gravats



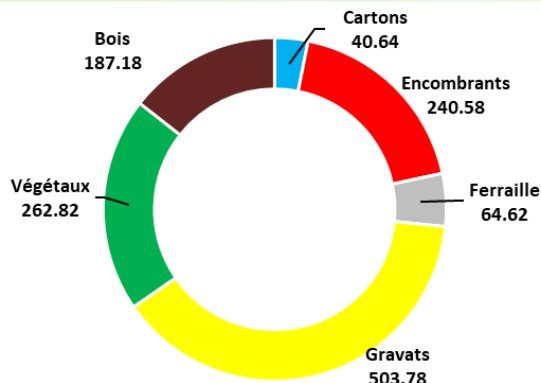
Végétaux



Bois



Répartition des quantités de déchets collectés sur la déchèterie de Viviers en 2018



	2017	2018	Evolution tonnage	Evolution %
Cartons	36,04	40,64	4,6	12,76%
Encombrants	197,42	240,58	43,16	21,86%
Ferraille	57,48	64,62	7,14	12,42%
Gravats	367,84	503,78	135,94	36,96%
Végétaux	198,54	262,82	64,28	32,38%
Bois	158,1	187,18	29,08	18,39%
TOTAL	1015,42	1299,62	284,2	27,99%

Déchèterie de Saint Remèze

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les habitants des communes de Gras et Larnas ont la possibilité de se rendre sur la déchèterie de cette commune grâce à une convention passée entre la CCDRAGA et le SICTOBA. La CCDRAGA participe donc au fonctionnement de cette déchèterie à hauteur de 30% (calcul basé sur le ratio des apports entre les habitants de St Remèze et ceux de Gras et Larnas). 126 tonnes de déchets ont été collectés.

Collecte des sacs plastiques et des polystyrènes

Deux nouveaux de types de collectes sont effectués sur les déchèteries. Il s'agit de la collecte des sacs plastiques et des polystyrènes. Pour 2018, la quantité estimée de sacs collectés est d'environ 9,52 tonnes. Quant à la quantité de polystyrènes, elle est estimée à 3,127 tonnes environ.

Collectes des déchets diffus spécifiques (DDS)

Avec la mise en service de la nouvelle déchèterie de Bourg Saint Andéol, les déchets diffus spécifiques sont désormais accueillis en continu. Sur la déchèterie de Viviers, la CCDRAGA organise tous les semestres des collectes avec un camion spécialement équipé pour collecter ce type de déchets.

Sites	2017	2018	Evolution 2017/2018	% Evolution 2017/2018
Déchèterie BSA	27,11	32,125	+5,015	+18,5%
Déchèterie de Viviers	1,06	0,407	-0,653	-61,7%
TOTAL	28,17	32,532	+4,362	+15,48%

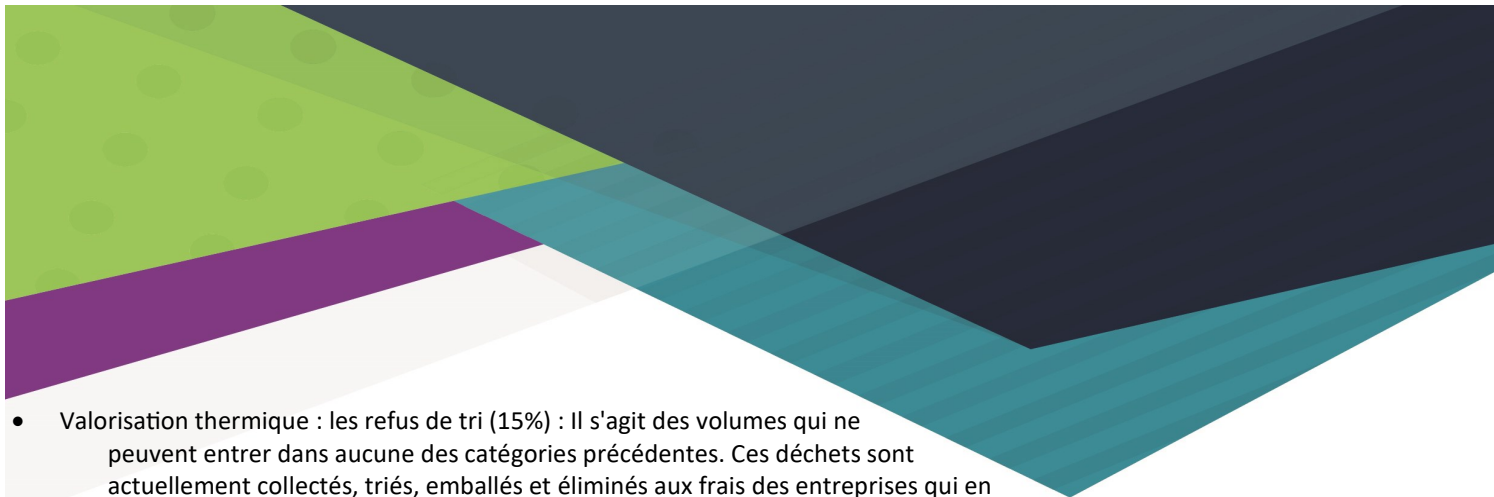
La collecte des vêtements

Le tableau ci-dessous représente les différents emplacements de bornes de collecte et les quantités (exprimées en kg) collectés depuis 2016 :

CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	% Evolution 2017/2018
Chemin du cimetière 07700 BOURG SAINT ANDEOL	4450kg	3600kg	4800kg	+33,3%
Face la gendarmerie mobile Avenue du Général De Gaulle 07700 BOURG SAINT ANDEOL	9650kg	6410kg	7470kg	+16,54%
Avenue Brossolette 07700 BOURG SAINT ANDEOL	2340kg	2970kg	3240kg	+9,09%
Avenue de la Gare 07700 BOURG SAINT ANDEOL	2950kg	3350kg	3750kg	+11,94%
Champ de Mars 07700 BOURG SAINT ANDEOL	1730kg	2000kg	2350kg	+17,5%
Espace Multisports 07700 BOURG SAINT ANDEOL	1780kg	3000kg	2800kg	-6,67%
Déchèterie 07700 BOURG SAINT ANDEOL			8245kg	
Point de tri -Parking Village 07700 BIDON		690kg	840kg	+21,74%
Ecole intercommunale 07700 GRAS	1410kg	1620kg	2190kg	+35,19%
Point de tri à côté de l'école 07700 SAINT-JUST-D'ARDECHE	5450kg	4600kg	4650kg	+1,09%
Place Hongroise 07700 SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	4150kg	3000kg	2500kg	-16,67%
Services technique au PAV 07700 SAINT MARTIN D'ARDECHE	3600kg	2750kg	2600kg	-5,45%
Parking cimetière,PAV semi-enterré 07220 SAINT-MONTAN	5200kg	4700kg	2700kg	-42,55%
Rue des Ramières 07220 VIVIERS	6200kg	3900kg	3950kg	+1,28%
PAV des 4 Chemins 07220 VIVIERS		1200kg	2550kg	+112,5%
Avenue de la Gare 07220 VIVIERS	3300kg	2370kg	2610kg	+10,13%
TOTAL	52210 kg	46160kg	57245kg	+24,01%

Plus de 57 tonnes de textiles ont été collecté en 2018 sur le territoire de la CCDRAGA. La CCDRAGA a une convention avec le groupe **Ecotextile** pour la fourniture des bornes, la collecte et le traitement des textiles. La gestion des déchets textiles ne coûte donc rien à la collectivité. Le textile collecté ou brut de collecte est trié en 4 grandes familles de produits :

- Réemploi : vêtements usagés (43%) : ils sont destinés à être vendus au détail sur le marché national et international. Les critères de tri varient en fonction de la demande et en fonction des besoins des marchés. Un cahier des charges est défini avec chaque client. Le vêtement usagé permet de financer l'activité de tri. Les autres familles d'articles sont produites, triées et vendues à des prix inférieurs au prix de revient. Le coût d'élimination de ces produits est ainsi évité par ces débouchés.
- Valorisation Matière : chiffon d'essuyage industriel (30%) : cette catégorie est distribuée aux industries locales (ateliers mécaniques, industrie automobile...). Il s'agit d'un marché essentiellement National et Intra- Communautaire.
- Recyclage : chiffon destiné à la récupération de fibres (12%) : ces matières sont destinées à alimenter les entreprises d'effilochage qui transforment les



- Valorisation thermique : les refus de tri (15%) : Il s'agit des volumes qui ne peuvent entrer dans aucune des catégories précédentes. Ces déchets sont actuellement collectés, triés, emballés et éliminés aux frais des entreprises qui en effectuent le tri.

—>La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Le Syndicat des Portes de Provence, acteur principal dans le traitement de nos déchets et gestionnaire de la compétence traitement, avait mis en place sur notre territoire une borne spécifique pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (aiguilles, cotons contaminés...). Depuis 2017, cette borne n'est plus en service. Désormais, ce type de déchets est à déposer dans les pharmacies partenaires. Les usagers peuvent se renseigner auprès de leurs pharmacies ou se rendre sur le site www.dastri.fr

LE TRAITEMENT

—>Le traitement des déchets ultimes

Les déchets ultimes sont les déchets qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés avec les moyens techniques et économiques existants. Ce sont les ordures ménagères, les encombrants collectés en déchèteries, et les refus de tri (refus lors du tri des emballages corps-croûtes et papiers), les D.A.S.R.I. et certains D.D.S. Ces déchets sont pour la plupart (sauf refus de tri et D.D.S.) enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (marché passé par le SYPP avec la société COVED).

Cela représente en 2018 :

- 6628 tonnes enfouies en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (Ordures Ménagères + encombrants de déchèterie)
- 77 tonnes de refus de tri incinérés par SUEZ sur le centre de traitement de Vedène ou par PAPREC à Nîmes
- 32 tonnes d'autres déchets (DDS).

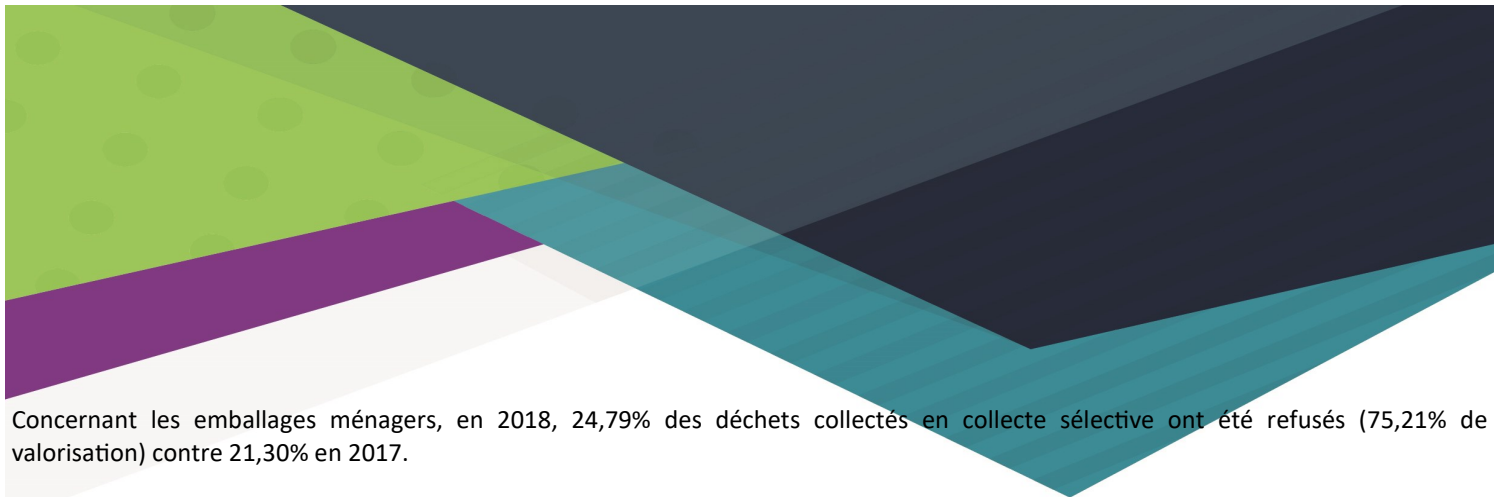
Soit un total de 6738,61 tonnes de déchets ultimes traités en 2018 contre 6617,43 tonnes en 2017 soit une hausse de 1,83%.

—>Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

Les quantités de tri sélectif valorisé (en tonnes)

	Année 2017	Année 2018	Variation	Variation %
Verres	590,94	603,22	+12,28	+19,97%
Journaux-Magazines	266,28	271,88	+5,6	+2,21%
Acier	17,07	20,54	+3,47	+20,33%
Aluminium	2,368	3,201	+0,833	+35,18%
EMR*	61,903	67,986	+6,083	+9,83%
ELA*	6,885	8,674	+1,789	+25,98%
PET* clair/incolore	24,191	30,747	+6,556	+27,1%
PET* foncé/coloré	10,125	12,304	+2,179	+21,52%
PEHD*	13,93	17,36	+3,43	+24,62%
Gros de magasin	22,647	21,059	-1,588	-7,01%
TOTAL	1016,339	1056,971	+40,632	+4%

EMR : Emballages en carton
 ELA : Emballages pour liquides alimentaires et assimilés (briques)
 PET : Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles transparentes)
 PEHD : Polyéthylène Haute Densité (bouteilles et flacons opaques)



Concernant les emballages ménagers, en 2018, 24,79% des déchets collectés en collecte sélective ont été refusés (75,21% de valorisation) contre 21,30% en 2017.

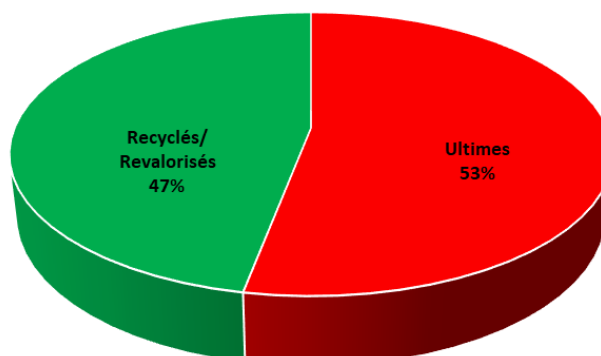
—>Le traitement des déchets issus des déchèteries

- Les déchets sont acheminés par COVED vers différents centres de traitement :
- Les déchets verts et le bois sont évacués vers le compostage Alcyon à Bollène (84),
- Les métaux sont valorisés par COVED et PLANCHER Environnement (07)
- Les gravats sont évacués vers Terre durable à Bollène(84)
- Les cartons sont acheminés jusqu’au centre COVED à Roussas (26)
- Les DDS sont évacués et traités par CHIMIREC à BEAUCAIRE (84)
- Les encombrants sont amenés au centre d’enfouissement de COVED à Roussas (26)
- Les pneus sont traités par ALIAPUR et le mobilier par ECOMOBILIER via PLANCHER Environnement (07)

Bilan du traitement des déchets sur la CCDRAGA

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage annuel traité	11 140	11 126	11 593	12 133	12189	12695
Part des déchets ultimes	61%	59%	57%	55%	54%	53%
Part des déchets recyclables	39%	41%	43%	45%	46%	47%

2018



Matériaux	Recyclable / revalorisable	Déchets ultimes	Tonnage traité en 2017	Tonnage traité en 2018	Evolution
Ordures ménagères		x	5560,18	5497,78	-62,4
Encombrants		x	970,16	1130,51	+160,35
DDS		x	28,17	32,532	+4,36
Emballages corps-creux	x		276,54	296,34	+19,8
Verres	x		590,94	603,22	+12,28
Papiers-Journaux-Magazines	x		266,28	271,88	+5,6
Cartons	x		241,37	278,678	+37,308
Ferrailles	x		329,88	337,412	-4,28
DEEE	X		106,73	102,45	-4,28
Gravats	x		1701,69	1820,26	+118,57
REP Meubles	X		187,02	196,64	+9,62
Pneus			21,32	35,54	+14,22
Végétaux	x		1375,66	1484,16	+108,5
Bois	x		487,69	545,086	+57,396
Textiles	x		46,16	57,245	+11,085
Autres (batteries, piles, néons)	x			5,17	
TOTAL			12189,79	12694,909	+499,949

CHAPITRE 3 : DONNÉES FINANCIÈRES

LES DEPENSES DU SERVICE

—>Les frais de fonctionnement

Ils regroupent les frais de personnel, les prestations rémunérées, les frais de gestion et les participations au financement des syndicats de traitement et des communes. Ces frais représentent une somme globale de **2 049 949,45 euros TTC**.

⇒ Les frais liés au personnel : 233 935,74 €

Les prestations rémunérées : 1 682 437,66 € TTC

Collecte des ordures ménagères : 559 081,80€ TTC

Collecte des emballages : 70 811,03 € TTC

Collecte des verres : 26 796,06 € TTC

Collecte des papiers : 10 140,35 € TTC

Tri des emballages et papiers : 62 311,32€ TTC

Collectes des cartons : 69 318,38 € TTC

Traitement des déchets ultimes : 632 820,67 € TTC

Bas de quai des déchèteries (rotation bennes + traitement déchets) : 186 260,10€ TTC Fond de péréquation SYPP : 8 024,33 € TTC

Maintenance des bacs : 43 543,52 € TTC

Lavage CSE : 6 280,26 € TTC

Entretien déchèteries : 3 629,88 € TTC

Prestation lavage bacs de regroupement : 2 610,00 € TTC

Alarme ateliers : 549,32€ TTC

Divers : 456,00 € TTC

Les autres frais : 133 576,23 €

Remboursement frais déchèterie de St Remèze : 15 056,23€

Location laveuse bacs : 8 190,00 €

Location bâtiment : 9 215,25 €

Participation SYPP : 66 096,00 €

Télécommunications : 2 035,08 €

Electricité : 2 735,72 €

Eau/Assainissement : 321,88 €

Carburant véhicules techniques : 3 646,82 €

Achat de vêtements de travail : 2 287,02 €

Assurance (véhicules + bâtiments) : 855,11 €

Entretien des véhicules : 1 402,20 €

Subventions : 10 500,00 €

Intérêts prêt : 6 924,14€

Autres frais divers (rattachements, fournitures diverses, frais de déplacements, entretiens terrains, taxe foncière, imprimés, publication marchés, etc.) : 4 310,78€



—>Les frais d'investissement

Ces frais s'élèvent à 258 140, 25 € en 2018

Achat de bacs : 25 617,72 €
Achat structures de maintien bacs : 4 898,40 €
Achat de colonnes de tri et pièces : 160 791,95 €
Vidéoprotection déchèterie de Bourg Saint Andéol : 10 081,80€
Matériel et outillage : 821,05 €
Matériel bureautique/informatique : 5 288,86 €
Aménagements terrains et bâtiments : 4 185,97 €
Frais d'étude déchèterie de Viviers : 21 454,50 €
Remboursement capital prêt déchèterie : 25 000 €

LES RECETTES DU SERVICE : AIDES ET RECETTES DE VALORISATION

L'ensemble des recettes du service s'élève à 2 484 564, 92€ en 2018.

—>Les recettes de fonctionnement

Ces recettes représentent en fonctionnement une somme globale de 2 445 094,92€ en 2018.

Aides versées par les éco-organismes : 82 305,41 €
Recettes industrielles : 59 600,95€
Recette revente matériaux recyclage emballages + cartons de déchèteries + verres
Recettes redevances spéciales : 9 580,49 €
TEOM : 2 281 994,00 €
Subvention emploi d'avenir : 10 086,58€
Autres recettes (pénalités marchés, remboursement assurance, régie badges déchèteries...) : 1 527,49€

—>Les recettes d'investissement

Ces recettes représentant en investissement une somme globale de 39 470,00€ en 2018 (FCTVA)



ANNEXES

PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN BACS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)	BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)	BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)
ST MARCEL	ST JUST	GRAS	BOURG ST ANDEOL (cartons)	ST MARCEL	GRAS
ST MARTIN	VIVIERS	LARNAS	VIVIERS (sélectif)	ST MARTIN	LARNAS
ST MONTAN		ST MARCEL (centre)	VIVIERS (port)	ST MONTAN	VIVIERS
		ST MARTIN			
		ST MONTAN			

Uniquement du 15 mai au 15 septembre

Uniquement du 1^{er} juillet au 15 août

AVIS IMPORTANT

Ces bacs sont dédiés uniquement au dépôt des ordures ménagères en sac et/ou au tri sélectif.

Tout dépôt de déchets au sol est considéré comme dépôt sauvage, infraction pouvant entraîner la confiscation du véhicule ayant permis d'effectuer le dépôt ainsi qu'une contravention de 5ème classe (articles R 635-8 et R 635-2 du code pénal).

Il a été constaté à plusieurs reprises la présence de métaux, encombrants, cartons, etc. dans et autour de ce point. Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité et de manière à les recycler convenablement, les autres déchets doivent être apportés en déchèterie.

STRUCTURES	ADRESSES	JOURS / HORAIRES	DÉCHETS ACCEPTÉS
Déchèterie de Viviers	Chemin des Perriers	Du lundi au vendredi 13h30 - 17h15 Samedi 8h-12h /13h-16h45	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES
Déchèterie de Bourg St Andéol	Chemin de la Guigonne	Du Lundi au Jeudi 10h -12h30 13h30 -16h45 Vendredi et Samedi 9h -12h30 /13h30 -16h45	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, PNEUS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES*, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES
Déchèterie de Saint Remèze pour les habitants de Gras et Larnas	Le Touroulet	Mardi et Samedi 9h-12h Vendredi 14h-17h	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURE, VÊTEMENTS, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES

*Exemples : bases (javel, ammoniacque...), acides (déboucheurs, anticalcaires...), solvants, produits de jardinage (pesticides, fongicides, engrais...) , aérosols, radiographies, peintures, vernis, encres, huile de friture...

Déchets non collectés: extincteurs, bouteilles de gaz, produits radioactifs, explosifs ou à base d'amiante



Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : contact@ccdraga.fr
Site internet : www.ccdraga.fr



www.ccdraga.fr